

sommes placées au crédit d'un tel compte, et pour-voir à certaines modifications résultant de l'ap-plication de la loi.

(La motion est adoptée.)

DEMANDES DE DOCUMENTS

EXPOSITION INTERNATIONALE DU COMMERCE—
CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE AVEC LES ÉTUDIANTS
QUI SERVENT DE GUIDES

Demande n° 25—M. McIlraith:

Copie de toute correspondance échangée entre le premier ministre ou le ministre du Commerce et les étudiants qui servent de guides au pavillon canadien de l'Exposition universelle et interna-tionale de Bruxelles de 1958.

(La motion est adoptée.)

LES POMMES DE TERRE—STABILISATION DES PRIX,
ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

Demande n° 26—M. Robichaud:

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés du 1^{er} avril 1958 jus-qu'à ce jour entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard et l'Association des producteurs de pommes de terre de cette province, au sujet d'une aide financière à accorder aux producteurs de pommes de terre de ladite province sous le régime de la loi sur la stabilisation des prix agricoles.

(La motion est adoptée.)

LE COMMERCE

PROJETS D'ÉTABLISSEMENT DU LIBRE-ÉCHANGE
ENTRE LE CANADA ET LES ANTILLES

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest) présente la motion suivante:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'à-propos d'établir le libre-échange entre le Canada et la Fédération des Antilles.

En présentant cette motion à l'approbation de la Chambre, je ne puis m'empêcher, monsieur l'Orateur, d'estimer qu'il est fort oppor-tun, à certains égards, qu'elle soit venue sur le tapis aujourd'hui, parce que nous venons de terminer trois jours de discussion, au comi-té plénier, sur les prévisions budgétaires du ministère du Commerce. En outre, nous ve-nons, ce matin, d'avoir l'honneur de compter parmi nous, de façon non officielle à la Cham-bre, le premier ministre du nouvel État mem-bre du Commonwealth, le Ghana. A la lu-mière de ces circonstances, il est donc op-portun que cette motion soit débattue et, je l'espère, approuvée aujourd'hui.

On constatera, d'après le *Feuilleton*, qu'aujourd'hui est le deuxième lundi dési-gné pour la discussion des motions d'ini-tiative parlementaire. J'espère qu'à la fin de cette journée, les honorables représentants auront l'impression que le débat sur la mo-tion s'est déroulé de façon à faire ressortir

la valeur réelle des jours réservés aux dé-putés et qu'ils les considéreront comme l'exer-cice approprié du droit de ceux-ci à saisir la Chambre des questions qu'ils souhaitent voir étudiées.

Tout d'abord, monsieur l'Orateur, je dois dire que j'ai éprouvé quelque difficulté à rédi-ger ma motion. Ce qui m'intéresse, ce sont les échanges, c'est-à-dire l'augmentation de notre commerce avec les Antilles. Mais je voudrais formuler ma proposition de manière à éviter un débat purement théorique sur le libre-échange, et à favoriser, par contre, autant que possible ce libre-change avec le territoire en cause. Quand je dis "autant que possible ce libre-échange", je ne pense pas seulement aux droits de douane, le sujet de discussion traditionnel, semble-t-il, mais au contrôle des changes, aux restrictions frap-pant les transports maritimes et à toute autre limitation qu'on pourrait imposer à l'échange de marchandises entre les deux pays.

J'exprimerai aussi dès le début de mes observations, ma reconnaissance au ministre du Commerce pour l'attention qu'il a prêtée à la question pendant l'examen des crédits de son ministère. J'ai été très heureux de l'entendre reconnaître l'importance du sujet et le traiter en conséquence.

On a écrit depuis un an ou deux si abon-damment sur le sujet qu'il me semble diffi-cile de n'en parler, à la Chambre, que quarante minutes à peine. Il est peut-être excellent pour nous d'être précis et d'admet-tre qu'il est difficile de séparer les chiffres se rapportant à nos échanges avec la fédéra-tion des Antilles des chiffres se rapportant aux Caraïbes britanniques dans notre statis-tique du commerce. Il est bon de se rappeler que la fédération dont je veux parler com-prend la Jamaïque, la Trinité, la Barbade, les Îles sous le Vent et les Îles du Vent mais non l'Honduras britannique, la Guinée britan-nique ni les Bahama du groupe des Antilles britanniques.

Il est bon de se rappeler également que notre commerce avec la fédération des Antil-les représente approximativement les trois quarts de notre commerce avec toute la ré-gion, que la fédération n'a été proclamée que le 3 janvier de cette année et que les élec-tions fédérales ont eu lieu ensuite le 25 mars. Selon moi, certains députés se rappelleront aisément cette date, parce qu'elle est peu éloignée de celle où se produisait un autre événement au Canada, quelques jours plus tard. Il y a eu ensuite l'ouverture de l'Assemblée législative fédérale, le 22 avril dernier. Le gouvernement a certes reconnu la portée qu'il donnait à cet événement en y désignant le groupe qui est allé représenter notre pays en cette occasion.